Saint Jean de Thurigneux	**Conseil municipal N° 07/2023 du 4 juillet2023** **Convocation en date du : 27/06/2023** **Affichée le** : 27/06/2023 **PV DE SEANCE**

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé	X						
PAQUIER Martine	X						
PETIT Cyrielle	X						
RIBAULT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X						
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre	X						

Public : Le Progrès

- Approbation du Procès-Verbal du 13/06/2023
- Tableau des Emplois Permanents des Agents Communaux (Délibération)
- Renouvellement du bail de location du droit de chasse sur les terrains communaux (Délibération)
- Don à la commune de l'association des Classes en 2 et 7 (Délibération)
- Rencontre avec Logidia (bailleur social) pour l'attribution des logements sociaux du pré d'Alphonse
- Décisions prises par le Maire, dans le cadre de ses délégations
- Informations et Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 18h40 par Monsieur le Maire.

M Hervé ODET a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir vérifié que le quorum était atteint.

Monsieur Le Maire demande l'accord des Elus pour ajouter deux délibérations à l'ordre du jour faisant suite à la réunion qui a eu lieu ce jour pour les travaux de la cantine.

Mis au vote, le Conseil accepte l'ajout de ces délibérations à l'ordre du jour.

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Compte-rendu n°06/2023 de la séance du 13 juin 2023

- Le compte-rendu, soumis au vote est adopté à l'unanimité et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

- **DELIBERATION 2023 07 018**

Monsieur le Maire informe que la reprise de la gestion du périscolaire par la commune ainsi que les mouvements par voie de mutation et la titularisation des agents territoriaux imposent la modification du tableau des emplois permanents de la commune tant au niveau des agents titulaires que contractuels.

Soumise au vote « à mains levées » la modification du tableau des emplois de la commune au 1er août 2023 (0 abstention, 0 contre) est approuvée à l'unanimité.

PASSATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA CANTINE

- **DELIBERATION 2023 07 019**

Monsieur le Maire fait état de la réunion qui a eu lieu ce mardi 4 juillet 2023 relatif à l'aménagement de la cantine.

Afin de pouvoir avancer sur le projet, il est demandé au Conseil :

- D'adopter l'avenant n°1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cantine
  - Portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 420 000 € HT
  - Approuvant la phase APD

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition (0 abstention, 0 contre) est adoptée à l'unanimité.

TRANSFERT DE LA CANTINE – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR APPUYER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

- **DELIBERATION 2023 07 020**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de transfert de la cantine a été confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA) une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte Stéphane Coudeyre. Leurs travaux respectifs ont permis d'aboutir à un estimatif de l'opération d'un montant total de 544 864,70 € HT (travaux et frais annexes compris).

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

L'an dernier le Département et l'Etat s'étaient engagés à accompagner la commune pour un montant de subvention de 143 805 €.

Mais suite à l'avancée du travail de nos prestataires, il s'avère que notre projet est éligible à des aides :

- Départementales de contractualisation avec les communes au titre du dispositif de transition écologique
- Au titre du fonds vert
- De la région AURA
- Le plan de financement déposé à l'appui de ces demandes est donc le suivant :

RECETTES		
Financeur	**Taux**	**Montant de subvention**
DETR	14,54%	79 200,00 €
CD01	11,86%	64 605,00 €
CD 01 - transition écologique	5,89%	32 111,70 €
Fonds vert	11,79%	64 223,40 €
Région Aura	4,77%	26 000,00 €
Sous-total subventions publiques	***48,85%***	***266 140,11 €***
Autofinancement	51,15%	278 724,59 €
TOTAL	**100%**	**544 864,70 €**

Soumis au vote « à mains levées » le plan de financement (0 abstention, 0 contre) est adopté à l'unanimité.

BAIL DE LOCATION DU DROIT DE CHASSE SUR LES TERRAINS COMMUNAUX - RENOUVELLEMENT

- **DELIBERATION 2023 07 021**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, l'arrêté préfectoral du 12 octobre 1995 portant modification des conditions d'application du statut de fermage dans le département de l'Ain, et informe l'Assemblée que le droit de chasse sur les bois communaux cadastrés C 5O et C 52, d'une contenance de totale non garantie de 16 hectares, expire le 14 août 2023 et qu'il conviendrait de le renouveler.

Monsieur le Maire rappelle les termes du bail initial. La fauche et le curage des fossés seront pris en charge par la commune. Un arrêté réglemente ce chemin, par la pose des barrières interdisant le passage des véhicules à moteur et autorisant l'accès aux piétons et cyclomoteurs.

Monsieur propose les termes suivants :

- de renouveler à la Société de Chasse de Saint-Jean-de-Thurigneux, le droit de chasse sur les bois communaux cadastrés C50 et C52 pour une superficie de 16 hectares
- de renouveler la durée de location à 6 années à compter du 15 août 2023 au 14 août 2029
- de maintenir à 12€ à l'hectare qui sera appliqué sur une base de 16 hectares de terrain, représentant la somme de 192€ annuelle applicable à compter du 15 août 2023.

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition (0 abstention, 0 contre) est adoptée à l'unanimité.

ACCEPTATION DE DONS ET LEGS – ASSOCIATION CLASSES EN 2 ET 7

- **DELIBERATION 2023 07 022**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le don de l'Association des Classes en 2 et 7 au Comité de Fleurissement de la Commune à savoir 97.85 €. Le don sera affecté à la plantation d'un arbre à la mémoire d'Alexis Manigot.

Soumis au vote « à mains levées » le conseil accepte à l'unanimité le don de l'association (0 abstention, 0 contre)

RENCONTRE AVEC LE BAILLEUR SOCIAL LOGIDIA

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en mairie les représentants du bailleur social Logidia.
L'attribution des logements situés au Pré d'Alphonse se déroulera le 16 août prochain lors d'une commission à laquelle il participera. Les Logements doivent être livrés au 1er octobre 2023.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- ***CMJ :***

L'élection du nouveau CMJ a eu lieu le samedi 1er juillet 2023. 32 électeurs étaient inscrits et 18 enfants ont été élus.

- ***PCAET :***

Monsieur Jean-Pierre RIBAULT fait un retour sur la réunion à laquelle il a participé. Il propose qu'au prochain conseil une présentation du projet soit faite. Il informe également que la Dombes vient d'être labellisée « RAMSAR »

Monsieur Pierre VIRET rappelle qu'il est important que la Commune se positionne sur la gestion des zones humides de la commune.

- ***Ecole :***

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail de Mme CHARRE qu'il vient de recevoir l'informant que la classe de CE1-CE2 organise une vente de pop-corn ce vendredi 7 juillet 2023 à 16h15 sous le préau de l'école.

- ***Agenda :***

- 7 juillet 2023 : Cinéma en plein air
- 5 septembre 2023 : Forum des Associations à 18 heures

Le prochain conseil aura lieu le mardi 12 septembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de séance,
ODET Hervé

Le Maire,
Stéphane BERTHOMIEU

MAIRIE DE ST-JEAN DE THURIGNEUX
01362